

ANNEXE 3

CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ACHETEUR PROFESSIONNEL ET SOUMIS AUX DISPOSITIONS D'UNE CONVENTION COMMERCIALE SIGNÉE AVEC CARECO FRANCE

1. DÉFINITIONS :

« **Convention commerciale** » : désigne la convention de partenariat commercial signée entre CARECO France et la personne morale auprès de qui l'Acheteur professionnel est rattaché (en qualité de franchisé ou de succursale) ; en cas de contradiction entre les stipulations de la présente Annexe et celle de la Convention commerciale, ces dernières prévalent.

2. DÉCLARATIONS DE L'ACHETEUR

2.1. En acceptant les présentes CGV, l'Acheteur déclare et garantit à CARECO France être en pleine capacité légale pour contracter et notamment avoir les pouvoirs pour engager la société et être immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Il est soumis aux dispositions de la Convention commerciale.

2.2. Toutes les informations fournies ou mises à disposition par l'Acheteur à CARECO France sont exactes et complètes. L'Acheteur s'engage à les mettre à jour rapidement en cas de changement pour s'assurer qu'elles demeurent en tout temps exactes et complètes. Ces informations restent confidentielles.

2.3. L'Acheteur, en sa qualité de professionnel et de réparateur automobile, déclare disposer de la compétence lui permettant d'apprécier par lui-même la portée exacte des caractéristiques techniques du Produit et de son adaptation à l'usage auquel il est destiné.

3. INSCRIPTION DE L'ACHETEUR SUR LA PLATEFORME

3.1. Pour procéder à un achat sur le Site, l'Acheteur y accède via son espace dédié.

Pour accéder à son espace dédié, l'Acheteur doit indiquer les informations suivantes : identifiant et mot de passe. Pour pouvoir être livré de sa commande, l'Acheteur doit indiquer les informations suivantes : numéro de téléphone, adresse postale, code postal, Ville, région, Pays.

3.2. La fourniture de ces informations est obligatoire. A défaut, le Vendeur ne pourra pas honorer la commande passée par l'Acheteur.

3.3. Les informations données par l'Acheteur engagent celui-ci. En cas d'erreur, ni CARECO France, ni le Vendeur ne seront responsables des difficultés en découlant, et notamment en cas de tout retard ou d'impossibilité de livraison.

4. PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

La Convention commerciale définit : des conditions tarifaires préférentielles et notamment l'existence de remise sur le montant HT du tarif de base net du Produit, les frais de livraison, le mode de facturation et le mode de paiement.

5. IDENTIFICATION DES TERRITOIRES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE LIVRAISON

Les Produits présentés sur le Site sont proposés à la vente à l'Acheteur professionnel pour le France Métropolitaine, la Corse, La Guyane et les Antilles.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE CARECO France

6.1. En complément des dispositions de l'article 12 des CGV, les conséquences financières résultant de la responsabilité de CARECO France au titre des CGV ne peuvent excéder la somme de 5.000 euros pour l'Acheteur.

6.2. En cas de vente du Produit par l'Acheteur à un tiers, l'Acheteur est responsable de l'intégralité des dommages qui pourraient survenir à l'égard de ce tiers. De ce fait, l'Acheteur s'engage à relever et garantir CARECO France de toute réclamation ou action de quelque nature que ce soit émanant de ce tiers.

7. CLÔTURE DU COMPTE DE L'ACHETEUR

7.1. CARECO France clôturera le compte de tout Acheteur qui ne respecterait pas les conditions des présentes CGV, et notamment qui ne paierait pas ses factures. CARECO France notifiera toute violation des CGV à l'Acheteur et à la personne morale partie à la Convention commerciale applicable, préalablement à la clôture éventuelle de son compte, pour lui permettre de s'exécuter et ainsi de conserver son compte.

Les commandes alors en cours ne seront pas honorées, sauf accord contraire des Parties.

7.2. CARECO France se réserve la possibilité de clôturer tout compte resté inactif pendant une durée supérieure à 2 ans.